

### DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: SCIACZKA 7320 10.01.22

#### Le 11/01/2022



Bien :	Maison individuelle
Adresse :	23 Chemin de la combe
	24620 TURSAC
Numéro de lot :	NC
Référence Cadastrale :	NC

#### **PROPRIETAIRE**

Monsieur SCIACZKA Marc 66 B Rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

#### **DEMANDEUR**

Monsieur SCIACZKA Marc 66 B Rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Date de visite : 10/01/2022

Opérateur de repérage : CLAUZEL Julien



## ATTESTATION D'INDÉPENDANCE GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné, Julien PONS, gérant de la SAS T2L EXPERTISE, franchisé indépendant EX'IM dont le siège social est situé 21 rue de juillet 24290 MONTIGNAC, déclare et m'engage sur l'honneur\* que la SAS T2L EXPERTISE n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs que la SAS T2L EXPERTISE met les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

Fait à Montignac le 02 janvier 2020



\*« Art. L. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 répondant aux critères d'indépendance, d'impartialité et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Art. L. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance. »

#### SANCTIONS

- « Art. L. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
- a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 10 à 40 et au 60 de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6; b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique
- c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 10 à 40 et au 60 de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »





### **ATTESTATION**

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

> T2L EXPERTISE 21 RUE DE JUILLET 24290 MONTIGNAC Adhérent n°A036

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- · DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GA7
- PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux
- Recherche Plomb avant travaux et avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérules
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés



- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012
- Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail.
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception.
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE équivalente
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drônes
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB





Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

> Fait à NANTERRE le 22/12/2021 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR : LSN, par délégation de signature :

> > 1, rue des failers CS 10020 -75431 Paris Cedex 09 Tét. : 01 53 20 50 50

Security on Country of Assurance 24344, Castrol of 3486 M DIO earlie F 4.5 384 125-002 NY CHARL SHOOL OF Society of Africa L NEFF.





### NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° SCIACZKA 7320 10.01.22

#### Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

**INFORMATIONS GENERALES** 

Type de bien : Maison individuelle Réf. Cadastrale : NC

Adresse : 23 Chemin de la combe Bâti : Non Mitoyenneté : Oui

**24620 TURSAC** 

Date de construction : < 1948

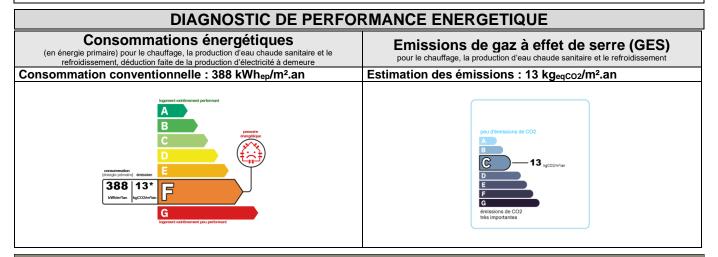
Propriétaire : Monsieur SCIACZKA Marc

#### **EXPOSITION AU PLOMB**

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

#### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état de présence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.



#### DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

#### **DIAGNOSTIC GAZ**

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement



### **Etat des Risques et Pollutions**

Nature du risque	Bien	Travaux
Inondation PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000	Non concerné	non
Inondation PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016	Non concerné	non
Sismicité Zonage sismique : Très faible	Non concerné	non



# diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2224E0053718B établi le: 11/01/2022 valable jusqu'au: 10/01/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



adresse: 23 Chemin de la combe, 24620 TURSAC

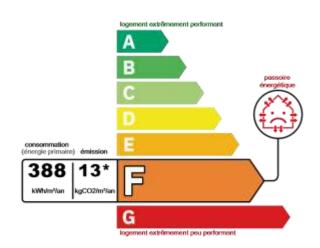
type de bien : Maison individuelle année de construction : < 1948 surface habitable: 124,24 m²

propriétaire : SCIACZKA Marc

adresse: 66 B Rue de la Forêt, 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

#### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1619 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 8388 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

#### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2899 €** et **3923 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

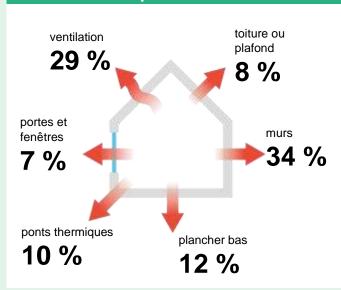
**T2L Expertise** 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC diagnostiqueur:

Julien CLAUZEL

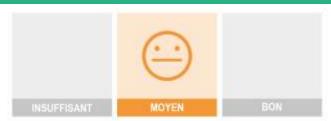
tel: 05.53.50.91.01 email: exim24@exim.fr n° de certification : CPDI4793 organisme de certification : ICERT



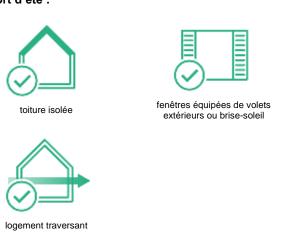
### Schéma des déperditions de chaleur



### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

#### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

#### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

#### Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation\*) (en kWh énergie primaire) 85% chauffage électrique 41707 (18134 éf) Entre 2 506€ et 3 390€ eau chaude 13% Entre 360€ et 486€ électrique 5980 (2600 éf) sanitaire refroidissement Entre 34€ et 46€ éclairage **564** (245 éf) électrique auxiliaires Entre 2 899€ et 3 923€ par Pour rester dans cette fourchette énergie totale pour les 48 251 kWh (20 979 kWh é.f.) usages recensés an d'estimation, voir les

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 120,78l par jour.

 $\acute{e}.f. \rightarrow \acute{e}nergie \ finale$ 

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

#### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -24,9% sur votre facture soit -734 par an

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

recommandations d'usage ci-dessous

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

#### astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée $\rightarrow$ 120,78l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

50l consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -21% sur votre facture soit -88 €

par an



- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

<sup>\*</sup> Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

#### DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

description

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemb	le du	logement
--------------	-------	----------

	Mur Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
murs	donnant sur Extérieur, non isolé

insuffisante

isolation

plancher bas

Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue

insuffisante

Plafond Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur toiture / plafond

Extérieur, isolé

Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical

Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont portes et fenêtres

thermique VIR - double vitrage vertical

Fbattantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR -

double vitrage vertical Porte Bois Opaque pleine bonne

#### Vue d'ensemble des équipements

#### description



chauffage

Convecteur électrique NFC Electrique

📤 Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.



Chauffe-eau vertical Electrique eau chaude sanitaire

Chauffe-eau vertical Electrique



ventilation Ventilation par ouverture de fenêtres



Convecteur électrique NFC : pilotage avec régulation pièce par pièce,

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

#### type d'entretien



éclairage

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

	Les travaux e	essentiels montant estimé : 3058,05 à 8993,08 €	
	lot	description	performance recommandée
$\triangle$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \ge 4,5$ m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \ge 3,7$ m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\triangle$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\triangle$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \ge 4,5$ m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \ge 3,7$ m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\triangle$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\triangle$	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	$R = 4.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement) p.5 Bis

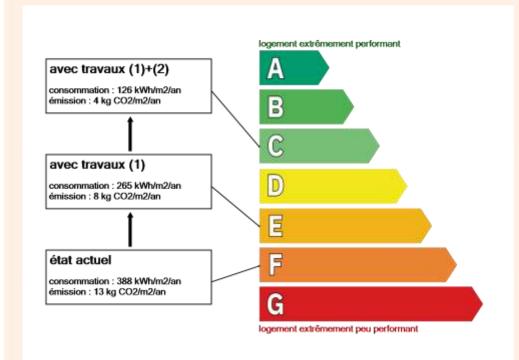
	lot	description	performance recommandée
	chauffage	Pompe à chaleur air/air :	
4	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

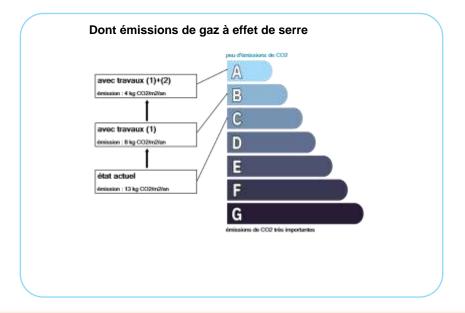
### **Commentaire:**

Néant

#### Recommandations d'amélioration de la performance

### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Néant

valeur renseignée

Référence du DPE : 2224E0053718B Invariant fiscal du logement : Néant Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 10/01/2022

donnée d'entrée

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

origine de la donnée

Aucune facture de travaux n'a été fourni, ce qui engendre une dévalorisation de la prise en compte des matèriaux mis en oeuvre.

	Département				24 - Dordogne
(0	Altitude		*	donnée en ligne	97
té	Type de bien		۵	observée ou mesurée	Maison Individuelle
a	Année de construc	tion	~	valeur estimée	1900
énéralités	Surface habitable d	lu logement	۵	observée ou mesurée	124,24
ğ	Nombre de niveaux	du logement	۵	observée ou mesurée	2
	Hauteur moyenne s	sous plafond	ρ	observée ou mesurée	2,8
	donnée d'entrée		origi	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	۵	observée ou mesurée	23,62 m²
	Mur 1 Sud	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	60 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
d)		Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
dd		Surface	۵	observée ou mesurée	9,41 m²
enveloppe		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
) L		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	60 cm
	Mur 2 Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	۾	observée ou mesurée	absence de doublage
		Surface	۵	observée ou mesurée	36,58 m²
	Mur 3 Nord	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	60 cm

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	Q	observée ou mesurée	11,65 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
Mur 4 Est	Isolation: oui / non / inconnue	Ω	observée ou mesurée	Non
WUI 4 ESI	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	19,09 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
Mur 5 Est	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	ρ	observée ou mesurée	4,96 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
Mur 6 Sud	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
mui v Juu	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	16,3 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
Mur 7 Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
widi / OdeSt	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 8 Ouest	Surface	۵	observée ou mesurée	17,55 m²

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	P	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	ρ	observée ou mesurée	20,25 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	60 cm
Mur 9 Est	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui
Mul 9 ESt	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	D	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	D	observée ou mesurée	8,05 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	60 cm
Mur 10 Sud	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui
Mur 10 Sua	Epaisseur isolant	P	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	12,32 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 11	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	25,84 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Surface	ρ	observée ou mesurée	27,31 m²
Plafond 2	Туре	ρ	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Année isolation	Ð	document fourni	> 2012
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Surface	۵	observée ou mesurée	69,22 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
Plafond 3	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	Ð	document fourni	> 2012
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Surface	۵	observée ou mesurée	17,95 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
<b>-</b>	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Plafond 4	Année isolation	<b>6</b>	document fourni	> 2012
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Surface	۵	observée ou mesurée	20,01 m²
	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
Plancher 1	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Cellier
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	20 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	55,15 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Surface	۵	observée ou mesurée	35,07 m²
	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
Plancher 2	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	25,1 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	35,07 m²
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface	۵	observée ou mesurée	22,83 m²
	Type de plancher bas	D	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
Plancher 3	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	22,1 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	22,83 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Terre-plein

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 2	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	2,24 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
Fanât 0	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,32 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 4	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,64 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 5	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,37 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
Fenêtre 6	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
renelle 0	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,83 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 7	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,96 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	0	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	0	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 8	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,54 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Oui
Fenêtre 9	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
			·	Manufacian of tallians Sanatura da a satuta amino
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,35 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	8 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 10	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,35 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	8 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 11	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,63 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	8 mm
Fanêter 40	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
Fenêtre 12	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois

donnée d'entrée	<b>-</b>		e de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	_ ۵	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,35 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	<b>6</b>	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	Ð	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 13	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois,
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	(épaisseur tablier ≥ 22mm)  Ouest
	Présence de joints	۾	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,35 m²
		-	-	
	Type de vitrage	<u>م</u>	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	<u> </u>	document fourni	Oui
	Gaz de remplissage	<u> </u>	document fourni	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 14	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	Ω	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Type de menuiserie	۵	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	۵	observée ou mesurée	Opaque pleine
Porte 1	Surface	ۄ	observée ou mesurée	1,96 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	۾	observée ou mesurée	Oui
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Sud	Longueur du pont thermique	٦	observée ou mesurée	7,5 m
	<u> </u>			
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Ouest	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,16 m
Linéaire Plancher	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
1 Mur 3 Nord	Longueur du pont thermique	eur du pont thermique 🔎 observée ou mesurée		13,65 m
Linéaire Plancher	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
1 Mur 4 Est	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,16 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 2 Mur 5 Est	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 5 Est : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 2 Mur 6 Sud	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 6 Sud : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,75 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 2 Mur 7 Ouest	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 7 Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,43 m
11.61.4	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 8 Ouest (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,3 m
Linfolm Mon O	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 8 Ouest (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 9 Est (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 9 Est (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 10 Sud (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 10 Sud (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,3 m
Linéaire Mur 4	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Est (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,8 m
Linéaire Mur 4	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Est (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,8 m
Linéaire Porte-	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Fenêtre 1 Mur 1 Sud	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,32 m

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,32 m
Linéaire Porte- Fenêtre 2 Mur 1 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
Suu	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linfaire Banta	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,02 m
Linéaire Porte- Fenêtre 4 Mur 1 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
ouu	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,14 m
Linéaire Fenêtre 5 Mur 3 Nord	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,7 m
6 Mur 6 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	П
Linéaire Porte- Fenêtre 7 Mur 7	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,94 m
Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 7 Ouest	Type isolation	۵	observée ou mesurée	П
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4 m

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	D	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	D	observée ou mesurée	ш
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	4,8 m
13 Mur 8 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	D	observée ou mesurée	ш
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	D	observée ou mesurée	4,8 m
14 Mur 8 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	D	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	D	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	D	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	D	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	D	observée ou mesurée	5,26 m
Linéaire Porte 1 Mur 1 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	D	observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	D	observée ou mesurée	Nu intérieur
				·

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	Ð	document fourni	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	Ð	document fourni	Convecteur électrique NFC
		Surface chauffée	۵	observée ou mesurée	124,24 m²
		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electricité
		Présence d'une ventouse	ρ	observée ou mesurée	Non
	Convecteur électrique NFC	Présence d'une veilleuse	ρ	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	۵	observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
		Surface chauffée par émetteur	۵	observée ou mesurée	124,24 m²
		Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Divisé
		Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Absent
		Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
		Type générateur	Ð	document fourni	Chauffe-eau vertical
		Année installation	×	valeur par défaut	2015
		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electricité
10		Type production ECS	Ð	document fourni	Individuel
ints		Isolation du réseau de distribution	ρ	observée ou mesurée	Non
me		Pièces alimentées contiguës	۵	observée ou mesurée	Oui
équipements		Production en volume habitable	۵	observée ou mesurée	Oui
équ		Volume de stockage	ρ	observée ou mesurée	300 L
		Type de ballon	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Chauffe-eau	Catégorie de ballon	ρ	observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
	vertical	Type générateur	<u>(1)</u>	document fourni	Chauffe-eau vertical
		Année installation	×	valeur par défaut	2015
		Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
		Type production ECS	Ð	document fourni	Individuel
		Isolation du réseau de distribution	ρ	observée ou mesurée	Non
		Pièces alimentées contiguës	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Non
		Volume de stockage	ρ	observée ou mesurée	150 L
		Type de ballon	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Catégorie de ballon	۵	observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
		Type de ventilation	×	valeur par défaut	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1900
		Plusieurs façades exposées	۵	observée ou mesurée	Oui





#### RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTI

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP	
	☑ Avant la vente
☐ Occupées	Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs :	
Ou les parties communes d'un immeuble	☐ Avant travaux
C Adresse du bien	D Propriétaire
23 Chemin de la combe 24620 TURSAC	Nom: Monsieur SCIACZKA Marc Adresse: 66 B Rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN- LANTHENAY
E Commanditaire de la mission	
Nom : Monsieur SCIACZKA Marc Qualité : Particulier	Adresse: 66 B Rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
F L'appareil à fluorescence X	
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Fondis</b> Modèle de l'appareil : <b>FenX</b> N° de série : <b>2-0268</b>	Nature du radionucléide : <b>Cadmium 109</b> Date du dernier chargement de la source : <b>17/06/2021</b> Activité de la source à cette date : <b>370 MBq</b>
G Dates et validité du constat	
N° Constat : SCIACZKA 7320 10.01.22 P	Date du rapport : 11/01/2022
Date du constat : 10/01/2022	Date limite de validité : 10/01/2023
H Conclusion	

Classement des unités de diagnostic

Total	Non m	esurées	Classe 0		Clas	se 1	Classe 2		Classe 3	
Total	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
196	86	43,88 %	107	54,59 %	0	0,00 %	0	0,00 %	3	1,53 %

#### Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée

#### Auteur du constat

Signature



Cabinet: T2L Expertise

Nom du responsable : PONS Julien Nom du diagnostiqueur : CLAUZEL Julien Organisme d'assurance: AXA France IARD

Police: 10583929904





### **SOMMAIRE**

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP OBJET DU CREP ADRESSE DU BIEN PROPRIETAIRE COMMANDITAIRE DE LA MISSION L'APPAREIL A FLUORESCENCE X DATES ET VALIDITE DU CONSTAT CONCLUSION AUTEUR DU CONSTAT	111111
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	
METHODOLOGIE EMPLOYEE	
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	8
COMMENTAIRES	15
LES SITUATIONS DE RISQUE	16
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	16
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	16





### 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2.1 L'auteur du constat  Nom et prénom de l'auteur du constat : CLAUZEL Julien  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT, 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES Numéro de Certification de qualification : CPDI4793 Date d'obtention : 02/05/2018  2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)  Autorisation ASN (DGSNR) : T240268 Nom du titulaire : T2L Expertise  Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : PONS Julien  2.3 Etalonnage de l'appareil	2 RENSEIGNEMENTS CON	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION						
Nom et prénom de l'auteur du constat :  CLAUZEL Julien  sont certifiées par : ICERT, 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES Numéro de Certification de qualification : CPDI4793 Date d'obtention : 02/05/2018  2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)  Autorisation ASN (DGSNR) : T240268 Nom du titulaire : T2L Expertise  Date d'autorisation :07/05/2010 Expire-le :04/04/2022  Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : PONS Julien	2.1 L'auteur du constat							
Autorisation ASN (DGSNR) : <b>T240268</b> Nom du titulaire : <b>T2L Expertise</b> Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : <b>PONS Julien</b>	Nom et prénom de l'auteur du constat : sont certifiées par : ICERT, 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES CLAUZEL Julien sont certifiées par : ICERT, 116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES Numéro de Certification de qualification : CPDI4793							
Nom du titulaire : <b>T2L Expertise</b> Expire-le : <b>04/04/2022</b> Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : <b>PONS Julien</b>	2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)							
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
2.3 Etalonnage de l'appareil	Nom de la personne compétente en Radi	Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : PONS Julien						
	2.3 Etalonnage de l'appareil							
Fabriquant de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : SRM2573  Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,02 mg/cm²								

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	10/01/2022	1,04
En fin du CREP	219	10/01/2022	1,04
Si une remise sous tension a lieu	/	/	/

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

En début et en fin de	e chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tensior	n de l'appareil une nouvelle vérificati	on de la justesse de l'appareil est	réalisée.					
2.4 Le laboratoir	e d'analyse éventuel								
Nom du laboratoi Nom du contact :		Coordonnées : NC							
2.5 Description	de l'ensemble immobilier								
Année de constru Nombre de bâtim	ction : < 1948 ents : Sans Objet	Nombre de cages d'escalier : Sans Objet Nombre de niveaux : Sans Objet							
2.6 Le bien objet	t de la mission								
Adresse :  Type :  Nombre de Pièces Référence Cadastra		Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet Habitation individuelles)	(Maisons					
2.7 Occupation of	du bien	_							
L'occupant est	□ Propriétaire □ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si di Nom :	fférent du propriétaire :						





2.8 I	Liste des locaux visites	
N°	Local	Etage
1	Séjour/Cuisine	RDC
2	Salle d'eau/WC n°1	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Escalier	RDC/1er
5	Couloir n°1	RDC/1er
6	Chambre n°2	RDC/1er
7	Chambre n°3	RDC/1er
8	Couloir n°2	1er
9	Chambre n°4	1er
10	Chambre n°5	1er
11	Salle d'eau/WC n°2	1er

#### 2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

#### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.





#### 3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X :
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

#### **4 PRESENTATION DES RESULTATS**

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

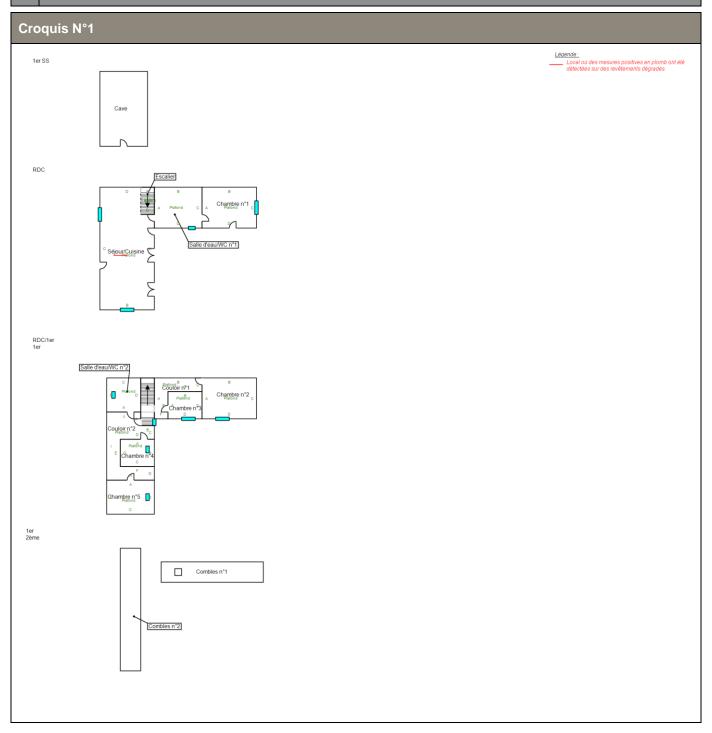
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement								
< Seuil		0								
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1								
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2								
	Dégradé (D)	3								



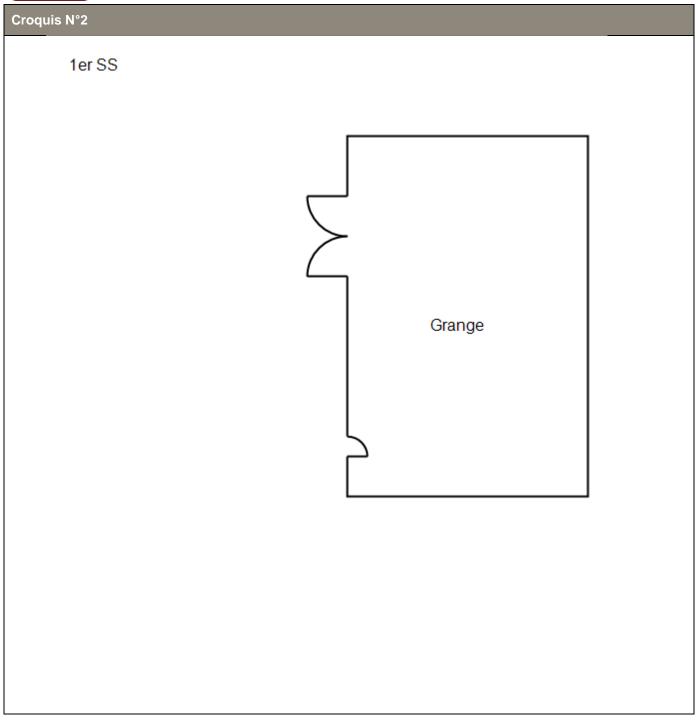


## 5 CROQUIS













## 6 RESULTATS DES MESURES

Loc	Local : Séjour/Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	Α	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
	Α	Mur		Pierres, mortier	Enduit						Non peint	
14 15	Α	Porte	Dormant	Bois		C MD			0,15 0,13	0		
16 17	А	Porte	Ouvrant intérieur	Bois		C MD			0,13 0,11	0		
6 7	А	Porte d'entrée	Dormant extérieur	Bois	Peinture	C MD			0,46 0,37	0		
8	А	Porte d'entrée	Dormant intérieur	Bois	Peinture	C MD			0,53	0		
	A	Porte d'entrée	Embrasure	Pierres, mortier		2			-,00		Non peint	
10	А	Porte d'entrée	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C MD			0,14	0	,	
12 13	А	Porte d'entrée	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C MD			0,21 0,15	0		
18 19	А	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Aluminium		C MD			0,26 0,33	0		
	Α	Porte-fenêtre n°1	Embrasure	Pierres, mortier							Non peint	
20	А	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Aluminium		C MD			0,31 0,14	0		
22	А	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Aluminium		C MD			0,13	0		
24	Α	Porte-fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	С	D		5,12	3		
25 26	А	Porte-fenêtre n°2	Dormant	Aluminium		C MD			0,12	0		
	Α	Porte-fenêtre n°2	Embrasure	Pierres, mortier					-,-		Non peint	
27 28	А	Porte-fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Aluminium		C MD			0,12 0,13	0		
29	А	Porte-fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Aluminium		C MD			0,29	0		
31	A	Porte-fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	С	D		3,12	3		
32						С			0,12			
33	В	Baie vitrée	Dormant	Aluminium		MD			0,11	0		
	В	Baie vitrée	Embrasures	Pierres, mortier							Non peint	
34 35	В	Baie vitrée	Ouvrant extérieur	Aluminium		C MD			0,11	0		
36 37	В	Baie vitrée	Ouvrant intérieur	Aluminium		C MD			0,13 0,48	0		
38	В	Baie vitrée	Volets	Bois	Peinture	C MD			0,15 0,11	0		
JJ						טואו			0,11			





	В	Mur		Pierres, mortier								No	n peint		
48	С	Fenêtre	Dormont	Aluminium		С			0	,13	0				
49	C	Fenetre	Dormant	Aluminium		MD			0	,15					
	С	Fenêtre	Embrasures	Pierres, mortier								No	n peint		
50	С	Fenêtre	Ouvrant	Aluminium		С			(	0,2	0				
51	C	renette	extérieur	Aluminium		MD			0	,14	U				
52	С	Fenêtre	Ouvrant	Aluminium		С			0	,13	0				
53	C	renette	intérieur	Aluminium		MD			0	,12	U				
54	С	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	С	D			1,6	3				
	С	Mur		Pierres, mortier								No	n peint		
	С	Mur		Pierres, mortier	Enduit							No	n peint		
40	С	Porte-fenêtre n°3	Dormont	Aluminium		С			0	,13	0				
41	C	Forte-lenette II 3	Dormant	Aluminium		MD			0	,05	U				
	С	Porte-fenêtre n°3	Embrasure	Pierres, mortier								Non peint			
42	С	Porte-fenêtre n°3	Ouvrant	Ouvrant		Aluminium		С			0	,57	0		
43	C	Forte-lenette II 3	extérieur	Aluminium		MD			0	,12	U				
44	С	Porte-fenêtre n°3	Ouvrant	Aluminium		С			0	,35	0				
45	C	Forte-renette if 3	intérieur	Aluminum		MD			0	,38	U				
46	С	Porte-fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	С			0	,57	0				
47	O	1 orte-renetre ii 3	Voicts	Dois	1 cilitare	MD			0	,13	O .				
	D	Mur		Pierres, mortier								Non peint			
	D	Mur		Pierres, mortier	Enduit							Non peint			
2	Plafond	Plafond		Roje	Peinture	С			0	,13	0				
3	4	Fiaitiliu	Maiona	Plafond Bois	remuie	MD			0	,52	U				
4		Sol	Plancher		Pierres		С			0	,24	0			
5	301	FIGURE		FIGITES		MD			0	,48	U				
N	Nombre total d'unités de diagnostic				Nombi	e d'unités	de cla	isse 3	3		% de cl	asse 3	7,32 %		

Loc	Local : Salle d'eau/WC n°1 (RDC)													
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations			
	Α	Mur			Carrelage						Matériaux connus			
55	А	Porte n°1	Dormant	Bois		С			0,18	0				
56	A	Porte n° i	Dormani	BOIS		MD			0,15					
57	^	Porte n°1	Ouvrant	Bois		С			0,41	0				
58	A	Porte n° i	intérieur	BOIS		MD			0,43					
	В	Mur			Carrelage						Matériaux connus			
	С	Mur			Carrelage						Matériaux connus			
59	С	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	С			0,11	0				
60	J	FUILE II Z	1 5.16 11 2	i oile ii z	FOILE II Z	Dominant	DOIS	remaie	MD			0,12	U	
61	O.	Porte n°2	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0,12	0				
62	C	Polle II 2	intérieur	DOIS	remaire	MD			0,14	U				
	D	Fenêtre	Allège	PVC	Lambris						PVC			
63	D	Fonêtro	Fenêtre Dormant Aluminium		Alumatinium	Alumaimiuma	С			0,41				
64	ט	reneue		Dormani Aluminium	MD			0,11	0					
	D	Fenêtre	Embrasures	PVC	Lambris						PVC			
65	D	Fenêtre	Garde-corps	Aluminium		С			0,13	0				





N	Nombre total d'unités de diagnostic		17	Nomb	re d'unités	de cla	isse 3	0		% de cla	asse 3	0,00 %	
	Sol	Plancher			Carrelage							Matéria	iux connus
	Plafond	Plafond		PVC	Lambris							1	PVC
	D	Mur			Carrelage							Matéria	iux connus
72	D	renetre	voiets	BOIS	Peinture	MD			0	,58	0		
71	2	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	С			0	,22			
70	D	renetre	intérieur	Aluminium		MD			0	,58			
69	D	Fenêtre	Ouvrant	Aluminium		С			0	,33	0		
68	D	Fenêtre	extérieur	Aluminium		MD			0	,36	0		
67	0	Facilia	Ouvrant	A la como implicación		С			0	,13			
66						MD			0	,14			

Loc	al : Ch	nambre n°1 (F	RDC)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la	de di la caracioni de di la cara	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
77 78	А	Porte	Dormant	Bois	Peinture	C MD				0,13 0,11	0		
79 80	А	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C MD				0,11	0		
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
81 82	С	Baie vitrée	Dormant	Aluminium		C MD				0,13 0,14	- 0		
	С	Baie vitrée	Embrasures	Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
83 84	С	Baie vitrée	Ouvrant extérieur	Aluminium		C MD				0,54 0,16	0		
85 86	С	Baie vitrée	Ouvrant intérieur	Aluminium		C MD				0,11 0,42	0		
87 88	С	Baie vitrée	Volets	Bois	Peinture	C MD				0,13	- 0		
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture					-		Postéri	eur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
89 90	D	Porte-fenêtre	Dormant	Aluminium		C MD				0,49 0,15	0		
	D	Porte-fenêtre	Embrasure	Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
91 92	D	Porte-fenêtre	Ouvrant extérieur	Aluminium		C MD				0,32	0		
93 94	D	Porte-fenêtre	Ouvrant intérieur	Aluminium		C MD				0,14	0		
95 96	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C MD				0,13 0,14	0		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
73 74	Sol	Plancher			Parquet flottant	C MD				0,13	- 0		
75 76	Toutes zones	Plinthes		Bois		C MD				0,13 0,25	- 0		
N	ombre	total d'unités de	diagnostic	19	Nombre	d'unités	de cla	sse 3	0		% de cl	asse 3	0,00 %





Loc	al : Es	scalier (RDC/1	er)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la		Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
97	А	Garde-corps		Bois	Peinture	С				0,11	0		
98	Α	Garde-corps		Dois	1 cinture	MD				0,14	· ·		
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
99	Α	Porte	Dormant	Bois	Peinture	С				0,11	0		
100	^	Forte	Domiani	DOIS	remuie	MD				0,43	U		
101	A	Porte	Ouvrant	Bois	Peinture	С				0,56	0		
102	^	Foile	intérieur	Dois	remuie	MD				0,25	0		
	В	Mur		Pierres, mortier	Enduit							No	n peint
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
103		F \$4	D	A la constitución de cons		С				0,59	0		
104	С	Fenêtre	Dormant	Aluminium		MD				0,33	0		
	С	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
105	С	Fenêtre	Ouvrant	A luma in ituma		С				0,13	0		
106		Fenetre	extérieur	Aluminium		MD				0,11			
107		Fonâtro	Ouvrant	A luma in ituma		С				0,11	0		
108	С	Fenêtre	intérieur	Aluminium		MD				0,11	0		
	С	Mur		Pierres, mortier	Enduit							No	n peint
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
111		Ensemble des contre-				С				0,4			
112	Sol	marches		Bois	Vernis	MD				0,13	0		
113	0-1	Ensemble des		Deia	\/	С				0,13			
114	Sol	marches		Bois	Vernis	MD				0,14	0		
109	0-1	Dlenster			Dermust flatte	С				0,13	_		
110	Sol	Plancher			Parquet flottant	MD				0,14	0		
N	lombre	ombre total d'unités de diagnostic			Nombr	e d'unités	de cla	sse 3	0		% de cl	asse 3	0,00 %

Loc	al : Co	ouloir n°1 (RD	C/1er)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
119	С	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	С			0,15	0	
120	C	Folle II 1	Domiani	DOIS	remaie	MD			0,12	U	
121	C	Porte n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0,21	0	
122	C	Folle II 1	intérieur	DOIS	remaie	MD			0,13	U	
	D	Mur	•	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Е	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
123	Е	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	С			0,14	0	





124						MD			0	37			
125	Е	Porte n°2	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0	31	0		
126		Porte II 2	intérieur	DOIS	remaire	MD			0	12	U		
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
115	Sol	Plancher			Parquet flottant	С			0	14	0		
116	301	Flancher			rarquet nottant	MD			0	13	U		
117	Toutes	Plinthes		Bois		С			0	46	0		
118	zones	rintries		DOIS		MD			C	,3	U		
N	Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre	d'unités	de cla	isse 3	0		% de cla	asse 3	0,00 %

Loc	al : Ch	nambre n°2 (F	RDC/1er)									
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
131	Α	Porte	Dormant	Bois	Peinture	C MD			0,11 0,13	0		
133			Ouvrant			С			0,06			
134	Α	Porte	intérieur	Bois	Peinture	MD			0,24	0		
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	D	Fenêtre	Allège	Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
135	D	Fenêtre	Dormant	Aluminium		С			0,15	0		
136	Б	reneue	Domiant	Aluminum		MD			0,11	U		
	D	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
137	D	Fenêtre	Ouvrant	Aluminium		С			0,42	0		
138		reneue	extérieur	7 damman		MD			0,26	Ů		
139	D	Fenêtre	Ouvrant	Aluminium		С			0,36	0		
140			intérieur	7 ttd://iii		MD			0,08	Ů		
141	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	С			0,36	0		
142						MD			0,24			
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
127 128	Sol	Plancher			Parquet flottant	C MD			0,12 0,11	0		
129	Tarrita					С			0,44			
130	Toutes zones	Plinthes		Bois		MD			0,15	0		
N	ombre	total d'unités de	diagnostic	15	Nombre	d'unités	de cla	isse 3	0	% de cl	asse 3	0,00 %

Loc	al : Ch	nambre n°3 (F	RDC/1er)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
143	^	Porte	Dormant	Bois	Peinture	С			0,24	0	
144	A	Forte	Domant	DUIS	remlure	MD			0,56	U	





160	zones	total d'unités d		15	<u> </u>	MD e d'unités		0,1		% de cla		0,00 %
159	Toutes	Plinthes		Bois		С		0,0	7	0		
158	Sol	Plancher			Parquet flottant	MD		0,2	7	0		
157						С		0,3	8			
156	Plafond	Plafond		Polystyrène		MD		0,1	2	0		
155						С		0,2	7			
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
154	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	MD		0,1	4	0		
153						С		0,1	5			
152	D	Fenêtre	intérieur	Aluminium		MD		0,4	5	0		
151			Ouvrant			С		0,5	2			
150	D	Fenêtre	extérieur	Aluminium		MD		0,1	5	0		
149			Ouvrant			С		0,3	3			
	D	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
148	D	Fenêtre	Dormant	Aluminium		MD		0,1	3	0		
147						С		0,1	1			
	D	Fenêtre	Allège	Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
146	Α	Porte	intérieur	Bois	Peinture	MD		0,5	5	0		
145			Ouvrant			С		0,1	1			

Loc	al : Co	ouloir n°2 (1e	r)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
163	А	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	С			0,23	0	
164	А	Porte n° i	Dormant	BOIS	Peinture	MD			0,14	U	
165	А	Porte n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0,42	0	
166	A	Polle II I	intérieur	DOIS	remuie	MD			0,56	U	
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
167	D	Porte n°2	D	Bois	Peinture	С			0,13		
168	D	Porte nº2	Dormant	DOIS	Peinture	MD			0,11	0	
169	D	Porte n°2	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0,18	0	
170	D	Polle II 2	intérieur	DOIS	remaie	MD			0,38	U	
	E	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Н	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
171		Down x82	Darmant	Deie	Daintura	С			0,53		
172	Н	Porte n°3	Dormant	Bois	Peinture	MD			0,24	0	
173	Н	Porte n°3	Ouvrant	Poio	Pointuro	С			0,14	_	
174	н	Ропе п-3	intérieur	Bois	Peinture	MD			0,14	0	
	ı	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949





	J	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
175	_	Porte n°4	Dormont	Bois	Peinture	С				0,45	0		
176	J	Porte n°4	Dormant	DOIS	Peinture	MD				0,15	0		
177	_	Porte n°4	Ouvrant	Bois	Peinture	С				0,11	0		
178	J	Forte II 4	intérieur	DUIS	Pelliture	MD				0,41	U		
179	Plafond	Charpente		Bois	Peinture	С				0,12	- 0		
180	Piaioriu	Charpente		DUIS	Pelliture	MD				0,13	U		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
161	Sol	Dianahas			Dorougt flottent	С				0,15	0		
162	501	Plancher			Parquet flottant	MD				0,52	0		
N	Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre	d'unités	de cla	isse 3	0		% de cl	asse 3	0,00 %

Loc	al : Ch	nambre n°4 (	ler)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats	(mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Placoplâtre								Postéri	eur à 1949
183		<b>D</b> .			D : .	С			0,	37			
184	А	Porte	Dormant	Bois	Peinture	MD			0,	47	0		
185		Donto	Ouvrant	D-i-	Deinton	С			0,	54	. 0		
186	Α	Porte	intérieur	Bois	Peinture	MD			0,:	21	U		
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre								Postéri	eur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre								Postéri	eur à 1949
187	DI (	01 1				С			0,	14			
188	Plafond	Charpente		Bois		MD			0,	18	0		
189	Plafond	Fenêtre	Dormant	Bois		С			0,	15	0		
190	Plaiono	Fenetre	Dormani	DOIS		MD			0,:	27	U		
	Plafond	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
191	Plafond	Fenêtre	Ouvrant	Bois		С			0,	33	0	<u> </u>	
192	Platond	Fenetre	extérieur	BOIS		MD			0	2	U		
193	Diofond	Fenêtre	Ouvrant	Bois		С			0,:	24	0	<u> </u>	
194	Plafond	reneue	intérieur	DUIS		MD			0,:	29	U		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949
181	Sol	Plancher		Parquet		С			0,	14	0		
182	501	Pianchei		Parquet		MD			0,	14	U		
N	ombre	total d'unités de	diagnostic	13	Nombre	d'unités	de cla	sse 3	0		% de cla	asse 3	0,00 %

Loca	al : Cł	nambre n°5 (1	er)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	de atic	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
195	А	Porte	Dormant	Bois	Peinture	С			0,13	0	
196	Α	Foile	Domiani	DUIS	Pelliture	MD			0,13	U	
197	٨	Porte	Ouvrant	Bois	Peinture	С			0,05	. 0	
198	Α	Folle	intérieur	DOIS	Feiillule	MD			0,35		





207	Sol	Plancher			Parquet flottant	C MD		0,9		0		
007	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture	0		0.1	-0		Postéri	eur à 1949
206	Plafond	renetre	intérieur	Bois		MD		0,3	32	0		
205	Diefen	Fenêtre	Ouvrant	Deie		С		0,	55	0		
204	Plafond	Fenêtre	extérieur	Bois		MD		0,	14	0		
203			Ouvrant			С		0,	12			
	Plafond	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
202	Plafond	Fenêtre	Dormant	Bois		MD		0,	15	0		
201	DI (	F 0:		5 .		С		0,	12			
200	Plafond	Charpente		Bois	Peinture	MD		0,	15	0		
199	D. (	01 .			D : .	С		0,	19			
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postéri	eur à 1949

Loc	Local : Salle d'eau/WC n°2 (1er)													
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats	(mg/cm²)	Classement	Obse	rvations	
	Α	Mur			Carrelage							Matéria	ux connus	
	В	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949	
	С	Mur			Carrelage							Matéria	aux connus	
	С	Mur		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949	
	D	Mur			Carrelage							Matéria	aux connus	
211		Charpente Bois Peinture	Charnente Rois	Pointuro	С			0,2	2	0				
212	Flaioliu	Charpente		Dois	remaie	MD			0,1	5	U			
213	Plafond	Fenêtre	Dormant	Bois		С			0,5	5	0			
214	Tidiona	reneue	Domani	Dois		MD			0,3	1	Ů			
	Plafond	Fenêtre	Embrasures	Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949	
215	Plafond	Fenêtre	Ouvrant	Bois		С			0,1	5	0			
216	riaiona	. 6.16.16	extérieur	20.0		MD			0,1	3	Ŭ			
217	Plafond	Fenêtre	Ouvrant	Bois		С			0,2	2	0			
218		Tollow	i chelle	intérieur			MD			0,1	3	Ū		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture							Postéri	eur à 1949	
209	Sol	Plancher			Parquet flottant	С			0,5	3	0			
210					arquot notant	MD			0,2	9	ŭ			
N	Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre	d'unités	de cla	sse 3	0	%	de cla	asse 3	0,00 %	

LEGENDE			
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC: en Haut au Centre	HD: en Haut à Droite
	MG: au Milieu à Gauche	C: au Centre	MD: au Milieu à Droite
	BG: en Bas à Gauche	BC: en Bas au Centre	BD: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	<b>NV</b> : Non vis	sible
Tracaro dos dogradamento	EU : Etat d'usage	<b>D</b> : Dégradé	

# 7 COMMENTAIRES

Néant





# LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON					
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		₽ď					
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		₫′					
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON					
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		<b>∀</b>					
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		₽ď					
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		<b>∀</b>					
Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé							
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :   Oui  Non							

# OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»





### 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

### Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement!
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

### Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

### Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.





### Récapitulatif des mesures positives

Loc	Local : Séjour/Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
24	Α	Porte-fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	С	D		5,12	3	
31	Α	Porte-fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	С	D		3,12	3	
54	С	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	С	D		1,6	3	

Local: Salle d'eau/WC n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local: Escalier (RDC/1er)

Aucune mesure positive

Local: Couloir n°1 (RDC/1er)

Aucune mesure positive

Local: Chambre n°2 (RDC/1er)

Aucune mesure positive

Local: Chambre n°3 (RDC/1er)

Aucune mesure positive

Local: Couloir n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local: Chambre n°4 (1er)

Aucune mesure positive

Local: Chambre n°5 (1er)

Aucune mesure positive

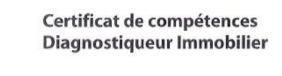
Local: Salle d'eau/WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive





### CERTIFICAT DE QUALIFICATION



N° CPDI4793 Version 001

soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz

Plomb

Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Termites

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.



Portée disponible sur www.icert.fr

Certification de personnes Diagnostiqueur

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPEDIFICITIENTS





### ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Fabrication, Distribution Assistance technique Maintenance d'équipements scientifiques

<u>Usage maximal des sources Cd-109</u> dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FENX

A qui de droit.

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 concus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq.** Celle valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de <u>850 MBq</u> cette valeur limite est atteinte après <u>60 mois</u>.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de <u>370 M8q</u> cette valeur limite est atteinte après <u>36 mois</u>.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

### Nom de la société : T2L EXPERTISE

Modèle de l'analyseur : FENX
Numéro de série analyseur : 2-0268
Numéro de série de la source : RTV-2290-10
Activité de la source (Mbq) : 370
Date d'origine de la source : 24/03/2021
Date de fin de validité de la source : 24/03/2024



Fondis Electronic Tél. : 26, avenue Duguay Trouin, Fax : entrée D – CS 60507 E-ma 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex Site :

Tél.: +33 (0)1 34 52 10 30 Fax: +33 (0)1 30 57 33 25 E-mail: info@fondiselectronic.com Site: https://www.physitek.fr



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.





### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'EL

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet

### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Type d'immeuble : Maison individuelle Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : DORDOGNE Date de construction : < 1948 Commune: TURSAC (24620) Année de l'installation : > à 15 ans Adresse : 23 Chemin de la combe

Lieu-dit / immeuble : Sans Obiet

Réf. Cadastrale : NC

Rapport n°: SCIACZKA 7320 10.01.22 ELEC Désignation et situation du lot de (co)propriété :

> La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

Distributeur d'électricité : Enedis

### **IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE**

 Identité du donneur d'ordre Nom / Prénom : SCIACZKA Marc

Tél.: Email:

Adresse: 66 B Rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : 🇹

Autre le cas échéant (préciser)

### IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: CLAUZEL Prénom : Julien

Nom et raison sociale de l'entreprise : T2L Expertise

Adresse: 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC

N° Siret: 80792986400013

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD N° de police : 10583929904 date de validité : 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT , le 28/03/2018 ,

jusqu'au 27/03/2023

N° de certification : CPDI4793





# 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

# CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2/10





2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.2.3.1 i)	La manoeuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement.				
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre:  • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre:  • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant





4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).		B.5.3.1	Locaux contenant une baignoire ou une douche: la MESURE COMPENSATOIRE appliquée dans le cas où la valeur de la résistance électrique est > 2 ohms entre un élément effectivement relié à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire et uniquement :  • les huisseries métalliques de porte et de fenêtre;  • le corps métallique de la baignoire ou du receveur à douche;  • la CANALISATION de vidange métallique de la baignoire ou du receveur à douche; est correctement mise en oeuvre.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.5.3.1)
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).				





5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Cave (1er SS)
B.7.3 c2)	Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	Cave (1er SS)  Salle d'eau/WC n°1 (RDC)  Couloir n°1 (RDC/1er)  Chambre n°2 (RDC/1er)  Chambre n°3 (RDC/1er)  Escalier (RDC/1er)  Couloir n°2 (1er)  Chambre n°4 (1er)  Chambre n°5 (1er)  Salle d'eau/WC n°2 (1er)  Séjour/Cuisine (RDC)

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
		Couloir n°1 (RDC/1er)
		Chambre n°2 (RDC/1er)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Chambre n°3 (RDC/1er)
		Escalier (RDC/1er)
		Couloir n°2 (1er)
		Chambre n°4 (1er)
		Chambre n°5 (1er)

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

### Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.





### Informations complémentaires :

N° article (1) Libellé des informations			
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.		
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.		

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	1
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	/
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	/
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	/
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	/
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	/
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	1
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	/

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée





- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
  - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. »;
  - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC: de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
  - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.»;
  - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
  - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
  - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
  - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
  - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
  - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
  - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
  - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant





### 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

### Néant

9

### DATE, SIGNATURE ET CACHET

### Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 10/01/2022 Date de fin de validité : 10/01/2025

Etat rédigé à MONTIGNAC Le 11/01/2022

Nom: CLAUZEL Prénom: Julien







### **CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793

Version 001

e soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel l.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.



\*At second di reptolgo dei mitalinax es podo, to de la bisco A ce dia mataliax el product del la bisco A ce di cumulature di product del la bisco A ce di cumulature del matalia comunitario del matal

Antitle 21 in genetie 200 modify difficultant is critised delicant between the completion of a period production of the separation of a period period of a period



Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPEDIFR11 revis





### RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ; Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconna	aissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013				
A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS					
<ul> <li>Localisation du ou des bâtiments</li> <li>Type de bâtiment : ☐ appartement</li> <li>☑ maison individuelle</li> </ul>	Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  Adresse : 23 Chemin de la combe 24620 TURSAC  Escalier : Sans Objet  Bâtiment : Sans Objet				
Nature du GN	N° de logement : Sans Objet				
gaz distribué : <b>GPL</b>	Etage : Sans Objet				
☐ Air propané ou butané Distributeur de gaz : BUTAGAZ	Numéro de Lot : Sans Objet Réf. Cadastrale : NC				
Installation alimentée en gaz : DOUI MON	Date du Permis de construire : Sans Objet				
Rapport n°: SCIACZKA 7320 10.01.22 GAZ					
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE					
Désignation du propriétaire de l'installation intérie Nom : Monsieur SCIACZKA Prénom : Marc Adresse : 66 B Rue de la Forêt     41200 ROMORANTIN-LANTHENAY      Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Nom / Prénom Adresse :	ure de gaz :				
● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :  Nom : Monsieur SCIACZKA  Prénom : Marc  Adresse : 66 B Rue de la Forêt  41200 ROMORANTIN-LANTHENAY  Téléphone :	□ Numéro de point de livraison gaz Ou □ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou □ A défaut le numéro de compteur Numéro :				
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DI	AGNOSTIC				
● Identité de l'opérateur de diagnostic  Nom / Prénom : CLAUZEL Julien  Raison sociale et nom de l'entreprise : T2L Expertise  Adresse : 21 rue de Juillet					



8a1



2/4

### **IDENTIFICATION DES APPAREILS**

Aucun appareil présent, ni point de raccordement, présence d'une tuyauterie cuivre extérieure

## **ANOMALIES IDENTIFIEES**

Point de contrôle N° (3)  Point de contrôle (6) DGI (6) U Libellé des anomalies 32c <sup>(7)</sup>		Localisation	Recommandations					
		Risques E	ncourus					
9	Le robinet ou le détendeur- déclencheur d'un appareil GPL est absent ou n'est pas adapté à la nature et à la pression du gaz  Le robinet ou le détendeur- déclencheur d'un appareil GPL est absent ou n'est pas adapté à la nature et à la pression du gaz							
ď	<ul> <li>Installations en basse pression : l'absence de robinet exclut la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil d'utilisation (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil);</li> <li>Installations en moyenne pression : pression d'alimentation des appareils d'utilisation anormalement élevée en cas d'absence de détendeur déclencheur</li> </ul>							
		La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée	mé n'est pas Extérieur					
		— fuite de gaz consécutive à l'er — fuite de gaz à travers une lyre détériore						
8a1	Δ1	Au moins un robinet de commande	Fytérieur					

L'absence de robinet ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil).

Extérieur

Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion.

Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

NOTE A L'ATTENTION DE L'ACQUEREUR : votre rapport contient une ou plusieurs anomalies de type A1 et/ou A2 ?

d'appareil est absent

Vous souhaitez obtenir gratuitement des informations sur l'(les) anomalie(s) détectée(s), les travaux à réaliser ou être mis en relation avec un installateur?

Principal distributeur de gaz naturel en France et conformément à ses missions de service public, GRDF vous informe, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

Les conseillers GRDF sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en conformité de votre installation au 09 69 36 28 70 du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

Si votre installation présente un Danger Grave Immédiat, le diagnostiqueur doit interrompre immédiatement l'alimentation en gaz de (ou des) partie(s) d'installation concernée, et GRDF prendra contact avec vous pour lever l'anomalie dans les meilleurs délais.

GRDF ne vend ni n'installe d'équipement de chauffage





# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

	_			
N	۵	а	n	t

G	CONSTATATIONS DIVERSES
ď	Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.  Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.  Le conduit de raccordement n'est pas visitable
Néa	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	L'installation ne comporte aucune anomalie.
ď	L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées ultérieurement.
ď	L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
	L'installation comporte des anomalies de type
	Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
	L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz
Н	ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI
	Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Эu	Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
	☐ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
	<ul> <li>Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur;</li> </ul>
	Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
	Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.
I	Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c
	Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
	Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie
J	SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Rapport n°: SCIACZKA 7320 10.01.22 GAZ

Nom / Prénom du responsable : **PONS Julien** Nom / Prénom de l'opérateur : **CLAUZEL Julien** 

Visite effectuée le : 10/01/2022 Fait à MONTIGNAC le 11/01/2022

Date de fin de validité : 10/01/2025

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Signature / cachet de l'entreprise





### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793

Version 001

le soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

iaz.

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 27/03/2018 - Date d'expiration : 26/03/2023

Plomb

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.

\*Wiston during the malarity of product during not the taken not be malarity of product of this electric polarity of this to consistent distribution of product of this notice is a second of the product of the product

The contraction of the state of the serious destination of the serious desi

AnNI du 21 respertura 2005 modifié définisant les ortens des combiners des completions des personnes physiques aprilements des contrates de la pale descouter eu plants des princes ou des contrâtes qu'elle house de princes de prince



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

ACCREDITATION

ACCREDITATION

IT 14553

ACCREDITATION

IT 14553

ACCREDITATION

IT 14553

ACCREDITATION

ACCRED

CPE DIFRETT revis





### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

### Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison Descriptif du bien : Maison individuelle

> individuelle Encombrement constaté : Maison meublée

Adresse: 23 Chemin de la combe 24620 Situation du lot ou des lots de copropriété

**TURSAC** Etage: Sans Objet

Nombre de Pièces : Bâtiment: Sans Objet Numéro de Lot: Sans Objet Porte: Sans Objet Référence Cadastrale : NC

Escalier: Sans Objet Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral Mitoyenneté: OUI Bâti: NON

comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court Document(s) joint(s): Néant terme

### **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : Monsieur SCIACZKA Marc

Qualité: Particulier

Adresse: 66 B Rue de la Forêt

41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom:

Qualité: Adresse:

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : L'agent immobilier

### DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : CLAUZEL Julien Raison sociale et nom de l'entreprise :

**SAS T2L Expertise** 

Adresse: 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC

N° siret: 80792986400013

N° certificat de qualification : CPDI4793

Date d'obtention : 06/06/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : ICERT

116b rue Eugène Pottier

**35000 RENNES** 

Organisme d'assurance **AXA France IARD** professionnelle:

N° de contrat d'assurance : 10583929904

Date de validité du contrat 31/12/2022

d'assurance :





# D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *				
	1er SS					
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.				
	Plafond - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.				
	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.				
Carra	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation.				
Cave	Porte Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Linteau - Bois brut	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois, Concrétions				
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.				
	Plafond - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.				
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.				
	Mur - Pierres	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.				
Grange	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.				
	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.				
Façades	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.				
raçades	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.				
Extérieur	Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
		RDC				
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.				
	Plafond - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois, Concrétions				
	Plancher - Pierres	Absence d'indices d'infestation.				
	Mur - Pierres, mortier Enduit	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte d'entrée Dormant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.				
Séjour/Cuisine	Porte d'entrée Dormant intérieur -	Absence d'indices d'infestation.				
oejoui/ouisilie	Bois Peinture Porte d'entrée Embrasure - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte d'entrée Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte d'entrée Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.				
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.				





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Embrasure - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Peinture Porte-fenêtre n°2 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Embrasure - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée Embrasures - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Embrasure - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Embrasures - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - PVC Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau/WC n°1	Porte n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
" '	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Allège - PVC Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Embrasures - PVC Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Garde-corps - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Baie vitrée Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Baie vitrée Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Chambre n°1	Baie vitrée Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Baie vitrée Ouvrant intérieur -	Absence d'indices d'infestation.	
	Baie vitrée Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte-fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte-fenêtre Embrasure -	Absence d'indices d'infestation.	
	Placoplâtre Peinture Porte-fenêtre Ouvrant extérieur -	Absence d'indices d'infestation.	
	Aluminium Porte-fenêtre Ouvrant intérieur -	Absence d'indices d'infestation.	
	Aluminium  Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
		RDC/1er	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Garde-corps - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Mur - Pierres, mortier Enduit	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Escalier	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
011	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Couloir n°1	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.	





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	
	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Chambre n°2	Fenêtre Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Allège - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
Chambra mº2	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Chambre n°3	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plafond - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation.	
		1er	
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Couloir n°2	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
	Porte n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°4 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°4	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains : Altérations dans le bois, Concrétions
Chambra nºE	Fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°5	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau/WC n°2	Charpente - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
2	Fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Embrasures - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indices d'infestation.

### **CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE**

**Termites souterrains** 





LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment: Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

### IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

### Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.

Combles n°1 (1er): Trappe bloquée par isolation déroulée

Combles n°2 (2ème) : Pas d'accès

# F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Les faces des planchers cachées par un revêtement collé (Parquet flottant etc) n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans dégradation.

Ouvrages et parties d'ouvrages invisibles sans démontage ou dégradations.

Les murs derrière les doublages (Placo, Plâtre, Briques etc) n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des cloisons.

Les sols et pans de mur inaccessibles du fait de la présence des meubles fixes (Cuisine, Salle de Bain) n'ont pas été contrôlés.

Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers) n'ont pas été contrôlés.

Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E.





### **G** MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poincons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé:

Poinçon, échelle, lampe torche...

### **CONSTATATIONS DIVERSES**

Il a été repéré d'autres polluants organiques du bois, nous vous conseillons de faire réaliser un état parasitaire sous référence de la norme NF P 03-200.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

### **RESULTATS**

Le présent examen fait état de présence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.

### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 10/07/2022.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

### CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence: SCIACZKA 7320 10.01.22 T Fait à : MONTIGNAC le : 11/01/2022 Visite effectuée le : 10/01/2022 Durée de la visite : 1 h 00 min Nom du responsable : PONS Julien

Opérateur : Nom : CLAUZEL

Prénom : Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793

Version 001

e soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention\*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.

ge dis matimus et podus di la kui. A et dis matimus et podus di la kui. A et dis matimus et podus di la kui. A et dis matimus et podus de la kui. A et dis matimus et podus de la kui. A et dis matimus et podus de la kui. A et dis matimus et podus de la kui. A et dis matimus et podus de la kui.

Advanced from mental and a product of the foliated and descriptions of the foliation of the

(2) Invariant 2005 modifie definition is notice de contrator operation in personne physical operation of engage describes as along and object of manufacture of an extrator of the personne of confidence of the contrator of the personne of confidence of the contrator of the personne of confidence of the contrator of the contrator of the confidence of the



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire







# CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



colonie est souterraine. Le Te na visi. Dans la termitière réaldent le cut er la reine, les jeunes lavves, les nymphes et les roldats. Les ouvriers construere a la recherche d'alizzones et remontroit les galeries on ils clicufent à Callel de la fornice diant un carre almomension. Cas gelettes, rougours vides the echien, would represent our comprisions

Le rapport - Etat du bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termités ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ..

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteur malles et femelles, ouvriers, soldats et larves. Hols Attagnés: Toutes les essences de bols, les Termites s'attaquent

mème aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

ATTENTION: Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'Hyménoptère.

Les termites creusent le bois de l'intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction. Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...), Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).



L'activité de ces insectes peut causer des effondrements d'équipements (parquets, plafonds, chambranies,...) voire l'écroulement de constructions laissées à l'abandon.

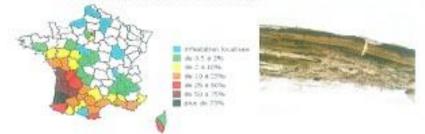


Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

## PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment. Il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. ATTENTION l'élimination des déchets infestés par les termites duit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les détritus cellulosiques dans le voisinage du bâti : cartons, souches, piquets et tout bols de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Climines cous les puints d'humidité stagnants / stupper les fuites d'eau-
- En cas de travaux, utiliser de préférences des bois d'œuvre ayant subit un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, videsanitaires à même le sot.
- Appuyez-vous sur les professionnels du traltement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation



Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne volt rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une

Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

foudroyante rapidité.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre ; soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.



# **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : SCIACZKA 7320 10.01.22 Pour le compte de T2L EXPERTISE Date de réalisation : 11 janvier 2022 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° DDT/SEER/RDPF/2019-03-077 du 18 mars 2019.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
23 Chemin de la combe
24620 Tursac

Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude: 1.04667 Latitude: 44.96927 Parcelle(s):

AM0117 Vendeur

**SCIACZKA Marc** 



### **SYNTHESES**

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)							
	Votre commune Votre immeuble						
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.	
PPRn	Inondation	approuvé	20/12/2000	non	non	p.3	
PPRn	Inondation	prescrit	23/03/2016	non	non	p.3	
Zonage de sismicité : 1 - Très faible				non	-	-	
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)					-	

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	2 sites* à - de 500 mètres

<sup>\*</sup>ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

<sup>(1)</sup> Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

<sup>(2)</sup> Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

<sup>(3)</sup> Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat d	les risques c	omplémentaires (Géorisques)
	Risques	Concerné	Détails
Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).
Installation nucléaire		Non	-
Mouvement de terrain		Non	-
īæ	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués		-
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
Cavités souterraines		Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres autour d'une cavité identifiée.
Canalisation TMD		Non	-



# **SOMMAIRE**

Synthèses	1
Imprimé officiel	2
Localisation sur cartographie des risques	Ę
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8



11 janvier 2022 23 Chemin de la combe 24620 Tursac Commande SCIACZKA Marc Réf. SCIACZKA 7320 10.01.22 - Page 4/10

# **Etat des Risques et Pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

Cet état, relatif aux obligat concernant l'immeuble, es     n°	t établi sur la base des info		on par arrêté préfectoral	3/2019	
Situation du bien immobilier (l	oâti ou non bâti)			Document réalisé le	e: 11/01/2022
2. Adresse					
Parcelle(s): AM0117					
23 Chemin de la combe 2462	20 Tursac				
3. Situation de l'immeuble au	regard de plans de préven	tion des risques naturels [	[PPRn]		
L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'un PPRn	prescrit			non X
L'immeuble est situé dans le	'	appliqué par antici	pation		non X
L'immeuble est situé dans le		approuvé		OUI	non X
Les risques naturels pris en d			(les risques grisés ne font pas l'ol		
Inondation Mouvement de terrain M	Crue torrentielle				
L'immeuble est concerné p		vaux dans le règlement d	lu ou des PPRn		non X
si oui, les travaux prescrits p					non
4. Situation de l'immeuble au	regard de plans de préven	tion des risques miniers [F	PPRm]		
L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'un PPRm	prescrit			non X
L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'un PPRm	appliqué par antici	pation		non X
L'immeuble est situé dans le		approuvé			non X
Les risques miniers pris en c	ompte sont liés à :		(les risques grisés ne font pas l'ol	ojet d'une procédure PPR s	ur la commune)
Risque miniers					
Pollution des sols	Pollution des eaux	autre			
L'immeuble est concerné p si oui, les travaux prescrits p			lu ou des PPRm		non X
				001	non
5. Situation de l'immeuble au		·	giques [PPKI]		
L'immeuble est situé dans le L'immeuble est situé dans le		approuvé prescrit			non X
Les risques technologiques	•	•	(les risques grisés ne font pas l'ol		
Risque Industriel					
L'immeuble est situé en sec	teur d'expropriation ou de	délaissement			non X
L'immeuble est situé en zor	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				non X
Si la transaction concerne					
Si la transaction ne concer est exposé ainsi que leur gr					
6. Situation de l'immeuble au					
en application des articles R 563-4 et D 56	3-8-1 du code de l'environnement modifié	és par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254	4 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.		_,
L'immeuble est situé dans u	ine commune de sismicite		Noyenne Modérée		Très faible
7 69 - 12 - 12 12 14			one 4 zone 3	zone 2	zone 1 X
<ol> <li>Situation de l'immeuble au en application des articles R125-23 du cod</li> </ol>					
L'immeuble se situe dans ui	ne Zone à Potentiel Radon	: Significatif	Faible avec facteur de	transfert	Faible
		zone 3	zone 2	zo	one 1 X
8. Information relative aux sini				t [	
L'information est mentionne	·		de la vente	oui	non
9. Situation de l'immeuble au				. —	
L'immeuble est situé dans u Aucun SIS ne concerne cette commune à		r les Sols (SIS)		oui	non X
Parties concernées					
Vendeur	SCIACZKA Marc		à	le	
Acquéreur			à	le	
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obliq	aation ou d'interdiction réalementaire	e particulière, les aléas coppus ou p	révisibles qui peuvent être signalés d	ans les divers documents o	d'information
préventive et concerner le bien immo	bbilier, ne sont pas mentionnés par ce	t état.			

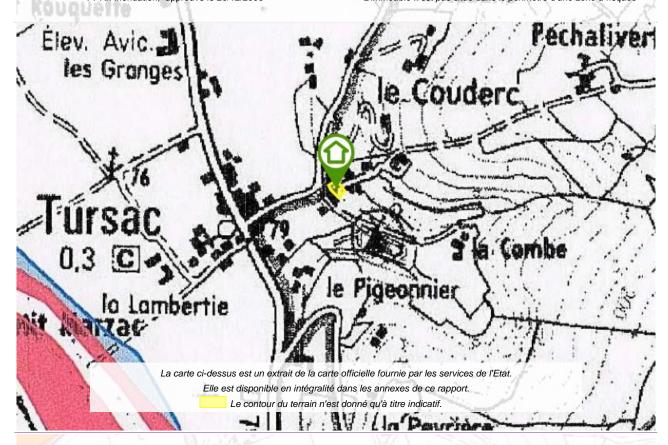


# **Inondation**

PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

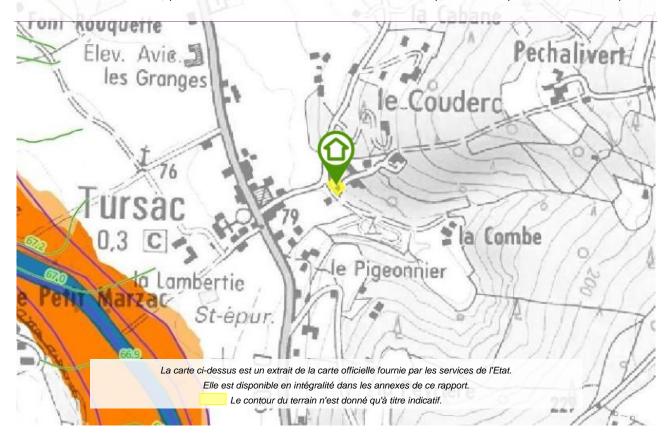


# Inondation

### Non concerné\*

PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques







Vendeur:

# Déclaration de sinistres indemnisés

### en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Début

Acquéreur :

Fin

25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008

JO

Indemnisé

Risque

SCIACZKA Marc

Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue  Mouvement de terrain		25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue			15/01/1994	10/02/1994		
Tempête (vent)		06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989		
Tempête (vent)			10/11/1982	19/11/1982		
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départer internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	nental sur les risques majeurs	, le document d'i	nformation comm	nunal sur les risqu	es majeurs et, s	
Préfecture : Périgueux - Dordogne	Adresse de l'immeuble :					
Commune : Tursac	23 Chemin de la combe					
	Parcelle(s): AM0117					
	24620 Tursac					
	Fra	nce				
Etabli le :						





### Prescriptions de travaux

Aucune

### Documents de référence

Aucun

### **Conclusions**

L'Etat des Risques délivré par T2L EXPERTISE en date du 11/01/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT/SEER/RDPF/2019-03-077 en date du 18/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

### Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-077 du 18 mars 2019
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2000
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, prescrit le 23/03/2016
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



### PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires Service : Eau, environnement et risques Cité administrative 24016 — Périgueux cedex

74016 — Pengueux cedex Tél. : 05 53 45 56 62 Télécopie : 05 53 45 56 50

Arrêté n° DDT (SEER | ROPF) 9013-03-77
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires
sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers
situés sur la commune de TURSAC

Le Préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d' Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et à la réparation des dommages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux nouvelles zones de sismicité ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°060154 du 07 février 2006 modifié relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 060217 du 07/02/06 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

### ARRETE

**Article 1**er : L'arrêté préfectoral n° 060217 du 07/02/06 est abrogé et remplacé par le présent arrêté en raison de la mise à jour du dossier communal d'information de la commune de TURSAC.

**Article 2:** Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de TURSAC sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées et/ou réglementées,
- les cartographies du risque sismique et des zones à potentiel radon sont annexées à l'arrêté préfectoral général modifiant l'arrêté préfectoral n° 060154 susvisé,
- la cartographie des secteurs d'information sur les sols est accessible sur le site national <u>www.georisques.gouv.fr</u> dans l'espace « *Pollution des sols et anciens sites* industriels »,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'information est aussi accessible sur le site internet de la préfecture www.dordogne.gouv.fr

**Article 3 :** Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement et à l'article 3 du décret n° 2005-134 du 15 février 2005.

**Article 4 :** Les arrêtés de catastrophes naturelles sont consultables sur le site national <a href="https://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> à la rubrique « descriptif des risques » ainsi qu'à la préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

**Article 5 :** Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Périgueux, le 1 8 MARS 2819

